



**SB-332**

OSHA HCS 2024  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 rev 2022  
Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015  
Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 1 de 12

## **SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur du produit**

Nom du produit : SB-332  
Substance/mélange pur Substance  
Nom chimique Hydroxyde d'aluminium

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée ignifugeants.  
Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Entreprise : J.M. Huber Corporation  
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600  
Atlanta, GA 30339 USA  
Tel: +1 678 247-7300

Internet [www.huberadvancedmaterials.com](http://www.huberadvancedmaterials.com)

Contact E-Mail [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Statut réglementaire de l'OSHA Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

SGH Classification Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SHG de l'ONU et l'étiquetage n'est pas requis

Dangers physiques Non classé

# Fiche signalétique

SB-332

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 2 de 12

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

## Conseils de prudence

**Prévention** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Ne pas respirer les poussières  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

**Entreposage** Entreposer à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Renseignements supplémentaires : Aucun.

HNOC (danger non classé autrement) Non classé.

Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues Aucun connu.

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange pur Substance

| Nom chimique          | No. CAS    | % en poids |
|-----------------------|------------|------------|
| Hydroxide d'aluminium | 21645-51-2 | 100        |

## SECTION 4 : Premiers soins

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 3 de 12

#### 4.1. Description des premiers soins

|                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseils généraux</b>                                                                                | Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. |
| <b>Contact avec les yeux</b>                                                                            | En cas de contact avec les yeux, retirer les verres de contact et rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes.                            |
| <b>Contact avec la peau</b>                                                                             | Laver abondamment à l'eau et au savon.                                                                                                                                                                           |
| <b>Ingestion</b>                                                                                        | Se rincer la bouche à fond avec de l'eau.                                                                                                                                                                        |
| <b>Inhalation</b>                                                                                       | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                           |
| <b>Danger par aspiration</b>                                                                            | Pas une voie d'exposition prévue.                                                                                                                                                                                |
| <b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>                                           | Les signes et symptômes peuvent comprendre une toux, une respiration haletante, la suffocation et des difficultés respiratoires.                                                                                 |
| <b>4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b> | Le traitement doit être symptomatique et de soutien.                                                                                                                                                             |

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés**

Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun connu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection particulier pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

**Mesures de lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter la formation de poussière. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Pour les intervenants d'urgence** Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter. Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets.
- 6.4. Référence à d'autres sections** Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

**SECTION 7 : Manutention et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Procurer une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** ignifugeants.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle****Hydroxide d'aluminium**

OSHA

TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> (Total Dust)  
5 mg/m<sup>3</sup> (Respirable Dust)

# Fiche signalétique

SB-332

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 5 de 12

ACGIH  
Canada - Ontario - OEL - TWA EVs  
Canada - Nouvelle-Écosse - VLEP -  
TWA

TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m<sup>3</sup> (respirable fraction)  
1 mg/m<sup>3</sup>  
1 mg/m<sup>3</sup> TWA (respirable fraction)

**Concentration estimée sans effet (CESE)** Aucun renseignement disponible

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Consommateur - orale, long terme - locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour  
Travailleur - inhalation, long terme - locale et systémique 10.74 mg/m<sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques :** Aucun

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (dix à quinze changements d'air l'heure).

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains** Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.

**Protection respiratoire** Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Risques thermiques** Aucun connu.

**Mesures d'hygiène** Suivre des considérations générales d'hygiène reconnues comme de bonnes pratiques courantes en milieu de travail. Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de boire, de fumer, etc.

**Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément à la réglementation locale.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

|                                        |                                |
|----------------------------------------|--------------------------------|
| État physique                          | Solide Poudre                  |
| Odeur                                  | Inodore                        |
| pH :                                   | 8.4 - 10.2 5% Eau suspension   |
| Point de fusion / point de congélation | ca 300 °C / 572 °F (101.3 kPa) |
| Point initial d'ébullition             | 5396 °F (2980 °C) 101.3 kPa    |
| Point de congélation                   | Non applicable                 |

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 6 de 12

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Point d'éclair :                    | Non applicable                 |
| Inflammabilité                      | Non applicable                 |
| Inflammabilité                      | Non applicable                 |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | --                             |
| Limite inférieure d'inflammabilité  | --                             |
| Pression de vapeur                  | Non applicable                 |
| Densité de vapeur relative          | Non applicable                 |
| Densité de vapeur relative          | Non applicable                 |
| Densité                             | Aucune donnée disponible       |
| Densité relative                    | 2.4 g/cm3, 20° C               |
| Solubilité dans l'eau               | Insoluble                      |
| Solubilité dans d'autres solvants   | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage              | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation     | Non applicable                 |
| Température de décomposition        | 392 °F (200 °C)                |
| Viscosité                           | Non applicable.                |
| Viscosité cinématique               | Non applicable                 |
| Propriétés explosives               | Aucun                          |
| Propriétés comburantes              | Non applicable                 |
| Caractéristiques des particules     | Aucun renseignement disponible |
| Teneur en COV (%)                   | Non applicable                 |

## 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

|                                            |                                                  |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 10.1. Réactivité                           | Aucun                                            |
| 10.2. Stabilité chimique                   | Stable dans des conditions normales              |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement |
| 10.4. Conditions à éviter                  | Matières incompatibles                           |
| 10.5. Matières incompatibles               | Acides forts                                     |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux  | Aucun connu                                      |

**SECTION 11 : Données toxicologiques**

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hydroxide d'aluminium**DL50 par voie orale  
CIRC> 2000 mg/kg Rat  
Non inscrit(e)

**Toxicité aiguë** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

**Toxicité chronique** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Effets chroniques** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Sensibilisation respiratoire** Aucun renseignement disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** non irritant Lapin

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** non irritant Lapin

**Sensibilisation cutanée** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits  
Pas un sensibilisant cutané Cobaye

**Mutagénicité** in vitro Non génotoxique dans les systèmes cellulaires de bactéries et de mammifères.  
in vivo Mutagénicité: Essai du micronoyau Rat Négatif (poids approximatif de l'échantillon)

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Effets sur la reproduction** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Informations sur les mélanges et informations sur les substances** Aucun renseignement disponible

# Fiche signalétique

SB-332

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 8 de 12

## Informations sur les voies d'exposition probables

|                              |                                                                                                                   |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>            | Ne pas respirer les poussières<br>L'inhalation de poussière peut causer une irritation de l'appareil respiratoire |
| <b>Ingestion</b>             | L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition                                                      |
| <b>Peau</b>                  | Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau                   |
| <b>Yeux</b>                  | Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique                                    |
| <b>Danger par aspiration</b> | Pas une voie d'exposition prévue.                                                                                 |

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

**11.2.2. Autres renseignements** Non applicable

**SECTION 12 : Données écologiques**

**12.1. Toxicité** Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

**Hydroxide d'aluminium**

**Classification WGK (AwSV)** 5220. WGK: nwg

**12.2. Persistance et dégradabilité** Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

**Coefficient de partage** Aucun renseignement disponible

**Facteur de bioconcentration (FBC)** Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucun renseignement disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ne remplit pas les critères pour une classification comme substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

**12.7 Autres effets nocifs** Aucun connu

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Méthodes d'élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballages contaminés** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

**Codes de déchets** Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

**Hydroxide d'aluminium**

**Catalogue européen des déchets** 060299.

**Classification WGK (AwSV)** 5220. WGK: nwg

# Fiche signalétique

SB-332

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 10 de 12

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

|                                                     |                |
|-----------------------------------------------------|----------------|
| TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada) | Non réglementé |
| DOT                                                 | Non réglementé |
| ADR                                                 | Non réglementé |
| RID                                                 | Non réglementé |
| ADN                                                 | Non réglementé |
| IATA                                                | Non réglementé |
| IMDG/IMO                                            | Non réglementé |
| OACI                                                | Non réglementé |

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification      Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies      Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport      Aucun

14.4. Groupe d'emballage      Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement      Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur      Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Non applicable

## SECTION 15 : Informations sur le réglementation

### Inventaires mondiaux

Substance/mélange pur      Substance

| Nom chimique | No. CAS   | No EC     | Australie (AIIIC) | Canada (LIS) | Chine (IECSC) | Japon  | Corée du Sud (KECL) | Mexique | Thailand (TECI) | Nouvelle-Zélande | Taiwan | Philippines (PICCS) | TSCA : États-Unis |
|--------------|-----------|-----------|-------------------|--------------|---------------|--------|---------------------|---------|-----------------|------------------|--------|---------------------|-------------------|
| Hydroxide    | 21645-51- | 244-492-7 | Y                 | Y            | Y             | (1)-17 | KE-00980            | Y       | 55-1-0259       | Y                | Y      | Y                   | A                 |

## Fiche signalétique

SB-332

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 11 de 12

|             |   |  |  |  |  |                 |  |  |   |  |  |  |  |
|-------------|---|--|--|--|--|-----------------|--|--|---|--|--|--|--|
| d'aluminium | 2 |  |  |  |  | (ENCS);<br>ISHL |  |  | 5 |  |  |  |  |
|-------------|---|--|--|--|--|-----------------|--|--|---|--|--|--|--|

Légende X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

## Règlements fédéraux aux États-Unis

## EPA

## SARA 304

Non réglementé

## Hydroxide d'aluminium

CERCLA

Not listed

SARA 302

Not listed

## CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Non réglementé

## CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Non réglementé

## Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique          | No. CAS    | Proposition 65 de<br>la Californie | Massachusetts | Minnesota | New Jersey : | Pennsylvanie |
|-----------------------|------------|------------------------------------|---------------|-----------|--------------|--------------|
| Hydroxide d'aluminium | 21645-51-2 | N                                  | N             | N         | N            | N            |

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

## CANADA

## SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

## SECTION 16 : Autres informations

## Préparée par

Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs  
HEM.HAMregulatory@huber.com

## Date d'émission :

21-02-2023

## Date d'impression :

16-12-2025

## Numéro de révision:

1.3.1

## Raison pour la Version

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis).

## Conseils relatifs à la formation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

## Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
Association du transport aérien international (IATA)  
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)  
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

# Fiche signalétique

**SB-332**

Date d'émission : 21-02-2023  
Date d'impression : 16-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 12 de 12

Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)  
DOT (département des transports)  
OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)  
Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - équipement de protection individuelle  
NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health  
TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada  
CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)  
Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)  
Dose dérivée sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (air)  
(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses  
ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)  
Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)  
Système général harmonisé (SGH)  
SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)  
TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche signalétique**